

ACHAT SWAPTION PAYEUSE TAUX FIXE
MARK/FIC/COM/NET

Approuvé par SEGL/CFT/FIC en décembre 2017

ACHAT SWAPTION PAYEUSE TAUX FIXE

Principe :

- L'achat d'une swaption vous donne le droit d'entrer à une date future déterminée dans un swap dont les caractéristiques sont connues dès aujourd'hui. Vous payez une prime à l'achat de la swaption pour acquérir ce droit.

Votre objectif :

- Vous souhaitez couvrir **[X]**% de la dette totale sur une période de **[X]** années.
- A une date future déterminée, vous souhaitez entrer dans un swap dont le taux sera celui de la swaption si vous exercez votre option d'achat. Si vous n'exercez pas votre droit d'achat, le swap n'est pas mis en place.

Vos anticipations :

- Vous n'avez pas d'anticipation précise sur l'évolution des taux.

ACHAT SWAPTION PAYEUSE TAUX FIXE

Mécanisme du produit :

- Aujourd'hui, à l'achat de la swaption,

Vous payez une prime de **[p.pp]**% (du nominal initial) qui vous confère le droit suivant:

Le **XX/XX/XXXX**, vous entrez dans un swap payeur taux fixe **[a.aa]**% contre EURIBOR **[X]** MOIS, pour **[X]** EUR in fine, départ **XX/XX/XXXX**, échéance **XX/XX/XXXX**.

- Le **XX/XX/XXXX**, si vous décidez d'exercer votre droit:

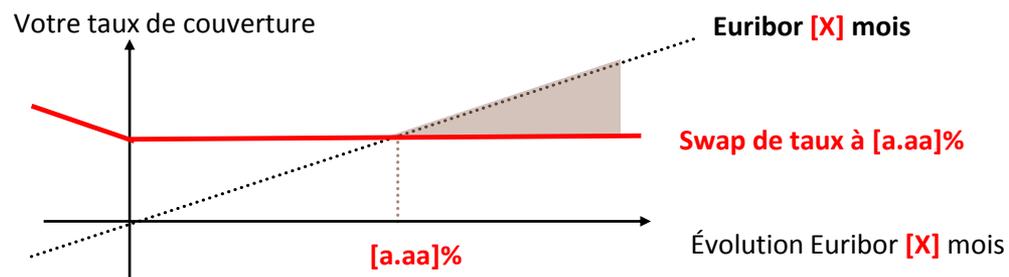
Le swap est mis en place : tous les **[X]** mois, du **XX/XX/XXXX** au **XX/XX/XXXX** (base Nje/360):

Vous recevez

Euribor **[X]** mois (si l'Euribor est négatif, vous payez la valeur absolue de l'Euribor)

Vous payez

[a.aa]%



- Le **XX/XX/XXXX**, si vous décidez de ne pas exercer votre droit,

Le swap n'est pas mis en place : les flux décrits ci-dessus n'existent pas juridiquement.

ACHAT SWAPTION PAYEUSE TAUX FIXE

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">Vous connaissez dès la mise en place de la swaption le niveau de taux maximum que vous paierez.A la date d'exercice de la swaption, vous pouvez profiter d'une éventuelle baisse du taux du swap sous-jacent.En cas d'exercice de la swaption, vous êtes protégé contre une hausse de l'Euribor [X] mois au-delà de [a.aa] %.	<ul style="list-style-type: none">La prime est à payer à la mise en place de la swaption et augmente le coût moyen de la couverture.En cas de non exercice de la swaption, le swap sous-jacent n'est pas mis en place et la prime payée est perdue.En cas d'exercice de la swaption, vous ne pouvez pas profiter d'une éventuelle baisse ou stabilité de l'Euribor [X] mois en dessous de [a.aa] %.En cas de dénouement anticipé du swap, vous serez amené à payer ou à recevoir une soulte en fonction du niveau de marché.En cas d'Euribor négatif, vous payez en plus du taux fixe de swap, la valeur absolue de l'Euribor et cela sans limite.

La Swaption est un produit financier qui présente les risques suivants :

Risque de volatilité ou de sensibilité : D'ici à l'échéance de l'Instrument Financier, le prix de celui-ci peut subir une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché qui influent sur l'évolution du cours de ce produit. La valeur de l'option décrite dans le présent document peut sensiblement se dégrader en cas de baisse de la volatilité, et ce d'autant plus que l'option est hors de la monnaie. Ainsi, une position acheteuse de l'option peut rapidement se dégrader en cas de baisse de la volatilité et de même pour une position vendeuse de l'option en cas de hausse de la volatilité.

Risque lié au passage du temps: Le temps restant à courir jusqu'à l'échéance d'un instrument financier dérivé à composante optionnelle est une composante du calcul de la valeur de la partie optionnelle. Généralement, la valeur temps d'une option se dégrade de façon accélérée à l'approche de l'échéance, notamment dans le cas d'une option fortement hors de la monnaie.

AVERTISSEMENTS

1. Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
2. Risque de crédit: conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. Risque de marché: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables: Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier. [DG : avant-dernière phrase différente du catalogue, mais pas modifiée car OK]
5. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. Absence d'offre de contracter: Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. Risque de taux de change: Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. Effet de levier: Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. Dénouement anticipé du produit: Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

AVERTISSEMENTS

13. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes:** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

14. **Données de marchés:** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

15. **Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change:** Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

16. **Confidentialité:** Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

17. **Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avis aux « US Persons »: Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR
Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution